



Compte-rendu de la session d'automne 2023 de la section 30 du CoNRS

Présents : BONIN Patricia (présidente) ; FERRAGE Éric (Secrétaire de section) ; BARBONI Doris ; BEAUSSART Audrey ; BRACHET Cédric ; BRUNEEL Odile (réfèrent parité) ; CHABAUX François ; COURNOYER Benoît ; DONNADIEU-BERNARD Florence ; FERNANDEZ Catherine ; FORGET-LERAY Joëlle ; FRITSCH Clémentine ; IMMEL Françoise ; JARLAN Lionel ; MARTINEZ Jean-Michel ; PETILLON Julien ; PIERRE Caroline ; PISTRE Séverin ; RAMATCHANDIRANE Isabelle (Assistante CoNRS) ; SONKE Jeroen.

Excusés : HATTENSCHWILER Stephan ; MERMILLOD-BLONDIN Florian (réfèrent parité)

Rappel : site web section 30 du CoNRS. La section 30 du Comité national de la recherche scientifique, mandat 2021–2026 s'est dotée d'un site web où les chercheurs y trouveront des informations notamment sur certains points que nous avons jugés nécessaires d'inclure pour vous aider dans la préparation des dossiers de demandes de promotions, etc. Ce site n'engage pas la responsabilité du CNRS et ne peut donc pas être hébergé directement sur le site du CNRS ou du Comité national, l'établissement ne souhaitant pas être responsable des sites des sections. Vous retrouverez ce site à l'adresse :

<https://conrs-s30.osupytheas.fr>

La session d'automne de la section 30 « Surface continentale et Interfaces » du CoNRS s'est tenue en hybride du 16 au 19 octobre 2023. Au cours de cette session la section a procédé à 85 évaluations (dossiers mi-vague, promotions, Changement de direction d'unité, médailles, titularisations, écoles thématiques...). Elle a également eu un temps d'échange avec les directeurs d'instituts et adjoint.e.s scientifiques. Ci-après quelques informations et un résumé.

Changement d'affectation : 1 avis favorable.

Changement de direction d'unité : 6 avis très favorables, 1 pas d'avis.

Évaluation à mi-vague ou vague : 1 avis réservé.

Évaluation d'écoles thématiques : 7 avis très favorables, 1 avis favorable.

Évaluation par une 2^{ème} section ou CID : 2 avis favorables.

Avis sur la création d'une EMR : 1 avis très favorable.

Titularisation CRCN : 4 avis très favorables.

Demandes de promotions. Chaque année, la section classe des candidat.e.s ayant fait un dossier pour une demande de promotion. Seuls les membres de collège A et B de la section siègent pour établir le classement des promotions CRHC, seuls les membres de collège A siègent pour DR1 et plus. Ce classement est une « proposition » de la section à la direction du CNRS qui est en droit de modifier ce classement ou même de choisir un.e autre candidat.e qui n'avait pas été classé.e. La section tient à souligner de nouveau que, depuis le début de la mandature, toutes les propositions de promotion de notre section ont été suivies par la direction du CNRS. Ceci a été très apprécié par les membres de la section qui y ont vu un signe de confiance et de respect du travail très conséquent réalisé. La pression reste néanmoins très importante pour les directeurs de recherche au regard de la qualité des dossiers, certains des candidat.e.s non classé.e.s ayant le niveau pour être promu.e.s.

- **CRCN vers CRHC.** La section a évalué 8 demandes (2 femmes, 6 hommes) et a classé les 8 candidats, dont quatre 1^{er} ex-aequo (1 F, 3 H) et quatre 5^{ème} ex-aequo (1 F, 3 H). Rappel : l'ancienneté est un paramètre important pour le passage CRHC et la section encourage de nouveau tous les CRCN (surtout celles et ceux à un échelon 9 ou 10) à se porter candidat.e l'année prochaine, sachant que cette promotion si elle est acquise n'est pas bloquante pour accéder à un poste de DR2 par concours.
- **Demandes de promotions CRHC vers CRHEB¹.** La section a évalué 4 demandes (2 femmes, 2 hommes). Tous ont été classé.e.s, dont un deux 2^{ème} ex-aequo. A noter que le taux de pression pour ce type de promotion est d'une promotion pour ~2.5 candidatures pour toutes les sections du CNRS.
- **Demandes de promotions DR2 vers DR1.** La section a évalué 18 demandes (7 femmes, 11 hommes). 4 ont été classés 1^{er} ex-aequo (2 F, 2 H), 4 classés 5^{ème} ex-aequo (1 F, 3 H). La section encourage de nouveau les femmes à présenter leur candidature.
- **Demandes de promotions DR1 vers DRCE1.** La section a évalué 10 demandes (2 femmes, 8 hommes). 4 ont été classés 1^{er} ex-aequo (2 F, 2 H), 2 classés 5^{ème} ex-aequo (2 H). La section encourage de nouveau les femmes à présenter leur candidature.

Propositions Médailles de bronze et argent.

Chaque section définit sa façon de fonctionner. En ce qui concerne la S30, la présence de lettre de personnalités internationale n'est pas demandée. La lettre de la direction d'unité est importante et vise à expliciter les différentes facettes des activités de la candidate ou du candidat et son rayonnement. Un CV narratif est recommandé de la part des candidat.e.s, le travail d'analyse de la section ne se limitant pas à des indicateurs de production.

La section a reçu 10 candidatures (5 F, 5 H) pour la médaille de bronze et 11 candidatures (5 F, 6 H) pour la médaille d'argent. Il semble que l'invitation faite au DU de soutenir des candidatures féminines ait été entendu et la section les remercie. La section 30 a proposé aux directeurs d'instituts 3 candidats pour la médaille de bronze (1 F, 2 H), et 3 candidats pour la médaille d'argent (1 F, 2 H), classé.e.s 1^{er} ex-aequo.

Rencontre avec les représentants INEE et INSU. La session d'automne a été l'occasion d'un moment d'échange avec le directeur de l'INEE, Stéphane BLANC, le directeur de l'INSU, Nicolas ARNAUD, la directrice adjointe scientifique « Surfaces et Interfaces Continentales » de l'INSU Sophie AYRAULT et le directeur adjoint scientifique « Ecologie Fonctionnelle » de l'INEE, Gilles PINAY. Les points suivants ont été abordés :

- Les Chaires Professeurs Juniors (CPJ) : 2 CPJ pour la section 30 sur les 33 mises au concours en 2023 ; il y en aura 40 en 2024 et 2025 pour le CNRS. L'intégration se fera sur la masse salariale du CNRS donc ces postes deviendront probablement pérennes (futurs DR).
- Concours 2024 :

¹ Chargés de recherche hors classe Échelon exceptionnel. Voir <https://maremuneration.cnrs.fr/revalorisation-pour-les-agents-de-categorie-a>

- il y aura l'ouverture de 6 postes CRCN (non fléchés ; +2 par rapport à l'année précédente) et 7 postes DR2 même nombre que l'année précédente) pour la section 30. La direction des instituts a indiqué que le nombre supérieur de postes DR visait à compenser le déséquilibre CR/DR des chercheurs.euses de la section.
- Les dates de campagne des concours seront décalées par rapport au calendrier habituel, avec une ouverture du concours et des délais de candidatures plus tardifs.
- Le volume de supports de promotions devrait être reconduit de manière comparable à l'année précédente, avec potentiellement plus de promotions DRCE1 et moins de postes CRHC.
- Encouragements à considérer les aspects relatifs à la responsabilité environnementale et à l'implication sur ces questions dans les critères d'évaluation et de recrutement, ce sur des éléments objectivés pouvant aller jusqu'à figurer parmi les critères d'arbitrage.
- 1 médaille d'or a été attribuée dans le domaine de l'écologie (Sandra Lavorel). La section se réjouit de cette belle récompense !
- Changement de nom des Instituts du CNRS, de la charte graphique, et questionnement à mener sur l'évolution du périmètre des sections. Les redondances seraient à éviter et des couplages pourraient être envisagés sur certaines thématiques/méthodes/compétences et expertises dites « cœur de métier ». Il sera nécessaire de prendre garde à ne pas créer de « trous dans la raquette » avec des profils thématiques/méthodologiques peu ou mal représentés dans les périmètres des sections. Les mots-clés des sections pourraient être amenés à évoluer.
- Un numéro spécial sur the thème éco-évo dans Ecology Letters a été récemment publié.
- Les travaux des prospectives SIC ont démarré dans la poursuite du webinaire de lancement et sont en cours. Le colloque est prévu pour le début d'année 2024. Les DI/DAS ont rappelé l'importance des exercices de prospectives pour faire émerger des initiatives de recherche structurantes pour la communauté SIC et plus largement.
- Les AAP de la MITI concernent des thématiques relevant de la section 30, les membres de la section sont invités à profiter de cet outil. Cet outil au même titre qu'EC2CO montre le dynamisme de la communauté SIC, ses capacités à développer des thématiques structurantes, et la mise en valeur des infrastructures d'observations des 2 Instituts.
- Dans le cas d'EC2CO, certains partenaires financiers se sont désengagés en raison de contraintes des contrats d'objectif des Ministères. Il serait bénéfique de mettre en cohérence ces programmes à l'échelle des sites (avec les acteurs tels que les Université).
- Les DI/DAS ont de nouveau remercié la section d'avoir évalué les dossiers RIPEC.